

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....¹⁷²/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/009/AN
DU 1^{ER} JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/009/AN du 1^{er} juin 2016, portant autorisation de ratification de la Convention portant création de l'Agence de Gestion des ouvrages communs de Sambagalou et du Réseau de Transport de l'Energie Electrique « SOGESART » de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 14 JUIN 2016



Prof. ALPHA CONDE